

L'animateur : M Jean Charles GUIGUEN

Membres présents : MM. Philippe BRANDY, Patrick BOURABIER, Jean Marie SARDAIN,
Philippe ANDRIEUX

Membre excusé : M Christian FRESNEL

Le PV n°12 de la réunion de la commission SENIORS en date du 06/12/2018 est approuvé sans observation.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de **7 jours** à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée d'un appel, au plus tard le 22 du mois), (art.188 et 190 des R.G. de la F.F.F.) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique **obligatoirement avec en-tête du club**. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Ce délai est ramené à **2 jours francs** pour les rencontres de Coupes (Art.30 - paragraphe 3 des RG de la LFNA). Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel et qui est débité du compte du club appelant.

SOUS COMMISSION DES CHAMPIONNATS

1° - REGLEMENTS FINANCIERS

Rencontre Séniors D2 – Poule A : USA MONTBRON - FC CHARENTE LIMOUSINE (2)

Arbitre de la rencontre: Anthony LAPOUGE

La rencontre n'a pu se dérouler, car le terrain a été jugé impraticable par les arbitres.

La somme de 23,25 € sera créditée à l'arbitre par débit du district (caisse des intempéries)

Rencontre Séniors D4 – Poule B : FC TAIZE AIZIE / TAIZE AIZIE LES ADJOTS - CR MANSLE (2)

Arbitre de la rencontre: Jonathan BOUCHEZ

La rencontre n'a pas eu la durée réglementaire suite au terrain devenu impraticable, l'arbitre a arrêté la rencontre à la 15'.

La somme de 41,70 € sera créditée à l'arbitre par débit du district (caisse des intempéries)

La commission valide les amendes pour la journée **11** des 15 et 16 Décembre 2018 des compétitions SENIORS concernant les changements d'horaires, de dates, les demandes tardives de modifications et les forfaits.

3° - INFORMATIONS DIVERSES

- Courriel du FC ROUILLAC, Madame Stéphanie MILLET, du 13/12/2018, pris note,
- Courriel du FC BRIGUEUIL, Monsieur Alain VERDIER, du 11/12/2018, pris note,
- Courriel du FC CHABANAIS EXIDEUIL, Monsieur Jean Michel FRAISSE, du 11/12/2018, pris note,
- Courriel du FC SUD CHARENTE, Monsieur Olivier BLANCHETON, du 13/12/2018, pris note,
- Courriel de AS MERPINS, Monsieur François SAUTON, du 11/12/2018, pris note,
- Courriel de US CHASSENEUIL, Monsieur Vincent ROCHEREAU, du 17/12/2018, pris note,
- Courriel de ES CHAMPNIERS, Monsieur Pascal CRENN, du 17/12/2018, pris note,
- Courriel de MAIRIE D'ANGOULEME, Madame Séverine AUGUSTIN, du 13/12/2018, pris note,

La prochaine réunion est fixée au **JEUDI 10 Janvier 2019 à 16H30**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18h15

L'animateur **GUIGUEN Jean-Charles**

Le secrétaire **SARDAIN Jean Marie**

